**REGLEMENT**

**PRIX « Mustapha DJAFOUR 2020 »**

**2ème Edition – 23 Octobre 2020**

L’université Aboubakr Belkaid – Tlemcen organise, en collaboration avec l’association « Mustapha DJAFOUR », un prix au nom du professeur Mustapha DJAFOUR, ancien recteur de l’université de Tlemcen décédé le 23 octobre 2018, pour récompenser la meilleure thèse de doctorat soutenue

Ce prix a pour objectif :

* De valoriser les recherches doctorales dans tous les domaines ayant un impact important sur le secteur socio-économique.
* De récompenser les meilleures thèses soutenues à l’université de Tlemcen
* De promouvoir les recherches doctorales auprès des acteurs socio-économiques.

Le concours dans sa version 2020 est ouvert à tous les docteurs de l’université de Tlemcen, tout domaine confondu, ayant soutenu leurs thèses de doctorat entre Septembre 2019 et Septembre 2020, inclus.

La sélection se fera en deux étapes : une pré-sélection qui sera réalisée par un jury de professeurs renommés en première étape où les meilleurs de chaque faculté seront autorisés à concourir en 2ème étape qui consiste à présenter les travaux de thèses en 180 secondes (3 mn) devant un jury composé de scientifiques et de professionnels présidé par Monsieur le Recteur de l’université de Tlemcen ou de son représentant.

Le lauréat retenu par le jury de présentation à la fin du concours recevra une somme d’argent de 500 000,00 DA et verra sa thèse éditée par l’université de Tlemcen

**ARTICLE 1 : Organisateur**

Le prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » est un concours organisé par l’université Aboubakr Belkaid – Tlemcen en collaboration avec l’association « Mustapha DJAFOUR ».

**ARTICLE 2 : Participants**

Le prix « Mustapha DJAFOUR 2020» a pour objet de récompenser la meilleure thèse de doctorat soutenue à l’université de Tlemcen entre Septembre 2019 et Septembre 2020, tout domaine confondu rédigée selon la langue du choix du candidat.

**ARTICLE 3 : Comité d’organisation**

Un comité d’organisation prix « Mustapha DJAFOUR 2020» est désigné par Monsieur le Recteur de l’université de Tlemcen pour l’organisation et la gestion administrative du concours.

**ARTICLE 4 : Caractéristiques des thèses**

Les thèses doivent répondre aux critères suivants :

* Intérêt général de la thèse
* Originalité, innovation et l’excellence scientifique.
* Ayant un grand impact socio-économique
* Contribution au développement de la science.
* Une grande ouverture interdisciplinaire
* S’inscrivant dans le projet d’établissement « Santé, société, Environnement ».

**ARTICLE 5 : Autorisation**

Les participants au concours autorisent l’université de Tlemcen à utiliser leurs noms, prénoms et leurs sujets de thèse, sur quelque support que ce soit, sans leur confère une rémunération, un avantage ou un droit quelconque.

**ARTICLE 6 : Acceptation**

La participation au concours est synonyme de l’acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 7 : Candidature**

Pour concourir, chaque candidat doit s’inscrire sur la plate-forme de l’université de Tlemcen, dont l’adresse est **mustaphadjafour.univ-tlemcen.dz** , et suivre les instructions indiquées. Le candidat doit transmettre par voie numérique via la plateforme les pièces suivantes :

* Un Curriculum Vitae (CV).
* Un résumé de la thèse de 05 pages maximum rédigé de façon à ce **qu’un non spécialiste du domaine puisse le comprendre**.
* La thèse dans sa version intégrale
* Le **PV de soutenance** signé par les instances concernées.
* Une lettre de recommandation de 01 à 02 pages signée par le directeur de thèse et mentionnant la **qualité du candidat, originalité de la thèse, son impact et ses retombées sur le monde socio-économique**,

Le dossier de candidature doit être déposé sur la plateforme avant **le 06 Septembre 2020** où le candidat doit télécharger tous ses fichiers en faisant figurer son nom dans les noms des fichiers (exemple CV-Mohammed-Kaddour.doc).

Le non-respect de cette procédure d’inscription rendra le dossier non recevable.

**ARTICLE 8 : Liste des participants**

Après vérification des dossiers, le comité d’organisation arrête la liste des participants une semaine après la date limite de dépôt des dossiers et la rend public par différentes voies médiatiques.

**ARTICLE 9 : Prix**

La valeur du prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » est de **500 000,00 DA** qui sera donnée au lauréat retenu par le jury à la fin du concours. Si, exceptionnellement, le jury juge à retenir deux lauréats ex-æquo, ils recevront chacun la moitié.

**ARTICLE 10 : Phases du concours**

L’attribution du prix « Mustapha DJAFOUR 2020» se fera en deux étapes : Une pré-sélection à la base du dossier fourni et surtout de la thèse écrite et une présentation orale de 180 secondes (3 mn).

**ARTICLE 11 : Membres des jurys**

Les membres des jurys de pré-sélection et de présentation sont désignés par Monsieur le Recteur de l’université de Tlemcen parmi des universitaires ou professionnels de compétence reconnue dans le domaine concerné.

**ARTICLE 12 : Phase pré-sélection**

Pour la phase pré-sélection, le membre du jury de pré-sélection désigné reçoit une copie numérique du ou des dossiers des candidats et les évalue selon la grille d’évaluation fournie par le comité d’organisation du prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » et élaborée selon les critères de l’article 4 du présent règlement. A la fin de cette évaluation chaque candidat aura une note finale qui lui permet d’être classé dans la liste de pré-sélection. Le classement de cette pré-sélection se fera par faculté.

**ARTICLE 13 : Phase Présentation**

Les premiers candidats de chaque faculté classés selon l’article 12 auront la possibilité de présenter leurs travaux en 180 secondes (3 mn) devant un jury de présentation composé d’universitaires et de professionnels et devant un auditoire profane et diversifié. L’objectif de cette présentation est de convaincre les membres du jury de présentation sur le projet (vendre son projet). Les règles générales de cette présentation seront définies ultérieurement et seront inspirées principalement du règlement « MT180 : Ma thèse en 180 secondes ».

**ARTICLE 14 : Evaluation de la présentation**

Lors de la présentation, qui doit être **simple, claire et convaincante**, les candidats seront évalués selon **l’impact socio-économique, la vulgarisation, la communication et l’intérêt au sujet traité**. Une grille d’évaluation sera transmise au membre du jury selon ces critères.

**ARTICLE 15 : Déclaration du lauréat**

En se basant uniquement sur l’évaluation de la présentation, le jury de présentation se réunira en présence de Monsieur le Recteur de l’université de Tlemcen pour désigner le lauréat du prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » et son accessit. Exceptionnellement, le jury peut retenir deux candidats s’ils seront ex-aequo.

**ARTICLE 16 : Dissémination**

Le règlement du prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » et son calendrier seront disponibles sur le site de l’université de Tlemcen à l’adresse … « **www.univ-tlemcen.dz** »

**ARTICLE 17 : Remise du prix**

La remise du prix « Mustapha DJAFOUR 2020» sera organisée le 23 Octobre 2020, date d’anniversaire du décès du feu Djafour Mustapha.

Le lauréat autorise l’organisateur à utiliser son nom, prénom, image et le titre de sa thèse dans ses supports de communication interne et externe, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse

**ARTICLE 18 : Non attribution du prix**

En cas de non attribution du prix, la dotation correspondante est retenue pour la session de l’année 2021.

**ARTICLE 19 : Modalités de modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée. En cas de difficultés dans l’application ou l’interprétation du présent règlement ou autres dispositions, le Comité d’organisation du Prix « Mustapha DJAFOUR 2020 » peut prendre toutes les mesures utiles en vue de répondre efficacement aux exigences de sa mission.

**ARTICLE 20 : Limite de responsabilité**

L'organisateur du concours ne pourrait être tenu pour responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les membres du comité d’organisation, ceux des jurys chargés de l’évaluation, sont astreints, dans l’exécution de leur tâche, aux obligations de neutralité, d’impartialité et de confidentialité absolue. Les décisions des jurys sont souveraines et irrévocables. Les jurys se réservent le droit de ne pas retenir de lauréats et ne sont pas tenu de justifier leurs choix. Comme ils se réservent le droit de retenir, à la fin de la présentation, deux lauréats en cas d’égalité. Chaque candidat s’engage à garantir l’originalité de la thèse qu’il présente, à défaut de quoi, le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

**ARTICLE 21 : Contestation du concours**

La participation à ce concours requiert le plein accord des concourants sur l’acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si le nombre de participations ou leur qualité sont jugés insuffisants.

Nom : ……………………..………………………………….Prénom : …………………………………………………………..

Date de naissance : ………/………/……..…….

Adresse : …………………………………………………………………………............................................................. ...........................................................................................................................................

Spécialité : ………………………...

Téléphone : ……………………………………. Mail :………………………………………………………………….

Je soussigné(e) ………………………………………………………….., reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours « prix Mustapha DJAFOUR 2020 » et en accepte les modalités. Et affirme que ma thèse est le fruit de mon travail personnel et ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d’auteurs.

Le ………..……………………. Signature